

BAREME DES HONORAIRES SUR VENTE

Les honoraires sont à la charge des vendeurs, T.V.A incluse.

- De 0 à 100 000 E :	6 000 E
- De 100 001 à 150 000 E :	8 000 E
- De 150 001 à 200 000 E :	10 000 E
- De 200 001 à 250 001 E :	13 000 E
- De 250 001 à 300 000 E :	15 000 E
- Au-delà de 300 000 E :	18 000 E

BAREME DES HONORAIRES SUR LOCATION

Les honoraires sont à la charge, par moitié, entre le propriétaire et le locataire.

HONORAIRES DE NEGOCIATION : 12% du loyer annuel sans pouvoir excéder 8 euros TTC par M2

(Visites, constitution du dossier, rédaction de bail)

FRAIS D'ETAT DES LIEUX : 3 Euros TTC par M2

Total / 2

HONORAIRES D'UNE ESTIMATION

ESTIMATION : 300 Euros TTC